

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

COHERIS

Société anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège Social : 4, Rue du Port aux Vins – 92150 Suresnes
399 467 927 RCS Nanterre

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2026**I. – Bilan**

(En milliers d'euros.)

Actif	Note	Brut	Amort Provis.	31/12/2025	31/12/2024
				Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement		46 209	41 636	4 573	4 362
Concessions, brevets, licences, marques		212	212	0	0
Fonds commercial		8 356	3 060	5 296	5 296
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		1 505	1 240	265	344
Participations					
Autres immobilisations financières		238		238	234
Total immobilise	3.1	56 521	46 149	10 372	10 235
Stock produits finis					
Avances et acomptes versés sur commande					
Créances clients et comptes rattachés		5 898	80	5 819	5 647
Autres créances		19 871		19 871	14 434
Charges constatées d'avance		265		265	84
Valeurs mobilières de placement		26	26		
Disponibilités		101		101	359
Total actif circulant	3.2	26 161	106	26 055	20 524
Frais d'émission des emprunts					
Total actif		82 681	46 255	36 427	30 759

Passif	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital	4.1	2 274	2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport		11 651	11 651
Réserve légale		227	227
Autres réserves		425	425
Report à nouveau		4 858	1 552
Résultat de l'exercice		3 371	3 762
I Situation nette totale		22 807	19 891
II Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	4.2	0	0
III Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes financières	4.3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		464	1 008
Emprunts et dettes financières divers et associés		431	406
Dettes d'exploitation	4.4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 084	1 537
Dettes fiscales et sociales		3 263	3 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			11
Dettes diverses			
Autres dettes		1 541	842
Produits constatés d'avance	4.5	3 837	3 913
IV Dettes		13 620	10 868
Total passif		36 427	30 759

II. – Compte de résultat

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	5.1		
Production vendue		16 279	14 938
Chiffre d'affaires net		16 279	14 938
Production stockée			
Production immobilisée		1 956	2 252
Subventions		6	13
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		7	252
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits		49	1
Total des produits d'exploitation		18 297	17 456
Achats de marchandises		71	87
Autres achats et charges externes	5.2	7 056	5 580
Impôts, taxes et versements assimilés		216	215
Salaires	5.3	4 801	4 380
Cotisations sociales		2 031	2 200
Dotations d'exploitation :			
- Sur immobilisations : amortissements et provisions		1 827	1 776
- Sur actif circulant : dotation aux provisions			
- Pour risques et charges : dotation aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges		75	68
Total des charges d'exploitation		-16 101	-14 306
Résultat d'exploitation		2 196	3 150
Bénéfice attribué ou perte supportée	5.4		
Autres intérêts et produits assimilés		886	904
Reprises sur dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mob. De placement.			
Total des produits financiers		886	904
Dotations financières sur amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		92	68
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Autre charges financières			
Total des charges financières		-92	-68
Résultat financier	5.5	794	836
Résultat courant avant impôt		2 990	3 986
Produits exceptionnels :			17
Total des produits exceptionnels			17
Charges exceptionnelles :		4	210
Total des charges exceptionnelles		-4	-210
Résultat exceptionnel	5.6	-4	-193
Participation des salariés		145	344
Impôts sur les bénéfices	5.7	241	312
Bénéfice ou perte		3 371	3 761

III. – Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.
Durée de l'exercice 2025 et de l'exercice précédent : 12 mois.
Total du bilan avant répartition du résultat : 36 427 milliers d'euros.
Résultat (gain) : 3 371 milliers d'euros.

1. – Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation (indemnités salariales). Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-après.

Le changement de réglementation modifie notamment :

- la définition du résultat exceptionnel qui comprend :
 - les produits et les charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel
 - les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables. Il en est ainsi de la constitution ou la reprise de provisions réglementées, y compris les amortissements dérogatoires comptabilisés pour des raisons fiscales et définis à l'article 214-8 ;
 - les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
 - les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.
 - Supprime la technique des transferts de charge
 - Modifie les modèles d'états financiers applicables aux comptes sociaux
- Ainsi des nouveaux traitements comptables découlent de ces nouvelles dispositions notamment :
- les avantages en nature (20 K€ en 2025) auparavant comptabilisés en transfert de charges sont maintenant enregistrés en charges sociales et sont donc des charges d'exploitations.

Pour information, les comptes 2024 publiés et arrêtés sont les suivants :

Actif (En milliers d'euros.)	Note	31/12/2024 - Net
Immobilisations incorporelles		
Frais de recherche et développement		4 362
Concessions, brevets, licences, marques		0
Fonds commercial		5 296
Autres immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur incorporelles		
Immobilisations corporelles		344
Participations		
Autres immobilisations financières		234
Total immobilise	3.1	10 235
Stock produits finis		
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		5 647
Autres créances		14 434
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		359
Charges constatées d'avance		84
Total actif circulant	3.2	20 524
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total actif		30 759
Passif (En milliers d'euros.)		
Capital	4.1	2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport		11 651

Réserve légale		227
Autres réserves		425
Report à nouveau		1 552
Résultat de l'exercice		3 762
I Situation nette totale		19 891
II Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	4.2	0
III Provisions pour risques et charges		0
Dettes financières	4.3	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 008
Emprunts et dettes financières divers et associés		406
Dettes d'exploitation	4.4	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 537
Dettes fiscales et sociales		3 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11
Dettes diverses		
Autres dettes		842
Produits constatés d'avance	4.5	3 913
IV Dettes		10 868
Total passif		30 759

Compte de résultat (En milliers d'euros.)	Note	31/12/2024
Ventes de marchandises	5.1	
Production vendue : services		14 938
Chiffre d'affaires net		14 938
Production stockée		
Production immobilisée		2 252
Subventions		13
Reprise sur amortissements et provisions		252
Autres produits		1
Total des produits d'exploitation		17 456
Achats de marchandises		87
Autres achats et charges externes	5.2	5 580
Impôts, taxes et versements assimilés		215
Salaires	5.3	4 380
Charges sociales		2 200
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions		1 776
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges		68
Total des charges d'exploitation		-14 306
Résultat d'exploitation		3 150
Bénéfice attribué ou perte supportée	5.4	
Autres intérêts et produits assimilés		904
Reprises sur prov. Et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. De placement.		
Total des produits financiers		904
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		68
Autre charges financières		
Total des charges financières		-68
Résultat financier	5.5	836
Résultat courant avant impôt		3 986
Produits exceptionnels :		
- Rep. Prov. Et transfert de charges		17
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		

Autres produits exceptionnels		
Total des produits exceptionnels		17
Charges exceptionnelles :		
- Sur opérations de gestion		210
- Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		-210
Résultat exceptionnel	5.6	-193
Participation des salariés	5.7	344
Impôts sur les bénéfices		312
Bénéfice ou perte		3 761

1.1. – Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2. – Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.
Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.
Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

- Logiciels : 1 à 3 ans linéaire
- Installations : 5 ans linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Mobilier de bureau : 2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2026 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1 % au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2025, le taux d'actualisation retenu est de 9,5 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2024 était de 9,3 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 6,8 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 466 K€, correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2025.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5 % sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2025.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison. Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec Chapsvision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5 % jusqu'à 40 ans, 2 % au-delà,
- taux d'actualisation de 3,96 %.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

2. – Evénements significatifs de l'exercice et post exercice

2.1. – Evénements de l'exercice 2025

En 2025, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business (Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe) de 14,4 M€, en croissance de 6,9 % par rapport à 2024, bénéficiant d'un second semestre en progression de 7.2 %, après un premier semestre en hausse de 6.5 %.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de + 6,5 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 7,3 M€. Ces ventes représentent toujours 51 % du chiffre d'affaires total (51 % en 2024).

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 17,7 % du chiffre d'affaires total (20,5 % en 2024).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,5 M€, en hausse de 18,2 % par rapport à 2024 et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR - ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.) s'établit à 10,7 M€ au 31 décembre 2025, en hausse de + 4 % par rapport au 31 décembre 2024.

2.2. – Evénements postérieurs à l'exercice

Néant.

3. – Notes sur le bilan actif

3.1. – Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				

- Frais recherche et développement	44 253	1 956		46 209
- Concessions, brevets, etc.	686		474	212
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 501	4		1 505
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	234	4		238
Total brut	55 030	1 964	474	56 521

Amortissements, provisions	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
- Frais recherche et développement	33 %	Linéaire	39 892	1 744		41 636
- Concessions, brevets, etc.	20 %	Linéaire	686		474	212
- Fonds commercial			3 060			3 060
Immobilisations corporelles	33 %	Linéaire	1 157	83		1 240
Immobilisations financières			0			0
Total amortissements			44 795	1 827	474	46 149
Total valeurs nettes			10 235	137		10 372

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société. Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas induit de risque sur la valeur d'inventaire de ce fonds commercial. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements.

3.2. – Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 5 819 K€. L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	5 418	4 999	359	61	
Clients douteux	94			14	80
FAE	386	386			
Dépréciations	-80				(80)
Créances clients nettes	5 819	5 385	359	75	0

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients	64	16		80

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Le montant des factures à établir au 31/12/2025 s'élève à 386 K€.

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	3	2
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	2 164	1 501
Fournisseurs débiteurs	10	41
Autres créances	17 694	12 890
Total	19 871	14 434

La rubrique Etat IS intègre notamment une partie de la créance de Crédit Impôt Recherche 2023, 2024 et 2025, dont une partie est imputé sur l'IS. Le CIR non imputé sur l'IS pourra être remboursé à compter de l'exercice 2026.

Le montant du CIR sur l'exercice 2025 s'élève à 466 K€.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Depuis 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Le compte envers Chapsvision hausse de 3,58 M€, dont 2,7 M€ de flux générés par les excédents de trésorerie qui sont remontés dans le compte de cash pooling. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.3. – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	238	238	
Créances de l'actif circulant	25 791	25 791	
Charges constatées d'avance	265	265	
Total	26 294	26 294	

4. – Notes sur le bilan passif

4.1. – Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2025, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions de 0,40 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie (actions ordinaires) et entièrement libérées.

Le tableau suivant présente la variation en 2025 des actions de la société :

	A fin 2024	Augmentation	Dividendes	Diminution	A fin 2025
Actions / Parts sociales	5 685 575				5 685 575
Total	5 685 575				5 685 575

Le tableau suivant présente la variation en 2025 des capitaux propres de la société.

	A fin 2024	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Dividendes	Résultat de l'exercice	A fin 2025
Capital	2 274				2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652				11 651
Réserve légale	227				227
Autres réserves	425				425
Report à nouveau	1 552	3 306			4 858
Résultat	3 761	-3 306	-455	3 371	3 371
Capitaux propres	19 891				22 807

4.2. – Provisions pour risques et charges

A la connaissance de la société, il n'y a plus aucun litige en cours au 31/12/2025

4.3. – Échéance des dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	937	937		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 084	4 084		
Autres dettes	4 805	4 805		
Produits constatés d'avance	3 837	3 837		
Total	13 663	13 663		

(a) Précisions

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	506	506		
Dettes financières diverses	431	431		
Fournisseurs	4 084	4 084		
Dettes fiscales et sociales	3 263	3 263		
Autres dettes	1 541	1 541		
Total	9 825	9 825		

En décembre 2020, Coheris a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€. Au 31/12/2025, il reste 506 K€ à rembourser.

Les dettes financières diverses comprennent des comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6 %.

Les autres dettes se composent principalement du compte courant avec les sociétés du groupe ChapsVision pour 1 541 K€, liées aux refacturations des prestations rendues par les sociétés du groupe ChapsVision auprès de Coheris.

4.4. – Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 2 690 K€ (1 199 K€ au 31/12/2024)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Congés payés et RTT	608	623
Organismes sociaux	314	334
Charges à payer organismes sociaux	462	443
Provisions primes et commissions	145	115
Réserve de Participation / Intéressement (1)	529	544
Autres dettes sociales	41	39
TVA	1 105	981
Impôts et taxes divers à payer	59	72
Total	3 263	3 151

(1) Un accord de participation groupe a été mis en place sur l'exercice 2023.

4.5. – Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2025 dans le cadre de contrats maintenance 2026 pour 3 837 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

5. – Notes sur le compte de résultat

5.1. – Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/2025	31/12/2024
Licences (1)	7 388	6 910
Maintenance	2 463	2 709
Services associés	4 529	3 832
Refacturations diverses (2)	1 899	1 487
Total	16 279	14 938

(1) Il s'agit des licences annuelles (7 312 k € en 2025 contre en 6 866k € en 2024) et perpétuelles (75k € en 2025 contre 44k € en 2024).
(2) Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/2025	31/12/2024
France	16 279	14 938
Total	16 279	14 938

5.2. – Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 7 056k € (5 580k € en 2024) et comprend pour 5 251 € (3 518k € en 2024) d'achat de sous-traitance. Les autres postes d'achats sont :

	31/12/2025	31/12/2024
Entretien divers	117	141
Locations et charges liées	1 059	1 128
Assurances	30	23
Transports et déplacements, véhicules	59	67
Honoraires	144	186
Télécommunications	44	77
Publicité, communication	36	62
Divers	317	378
Total	1 806	2 062

5.3. – Salaires – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 6 688k € (6 924k € en 2024).

Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6
Cadres et ingénieurs	59
Directeurs	3
Total	68

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2025 est de 68 collaborateurs (contre 70 au 31/12/2024), dont 59 cadres, 3 directeurs, 1 agent de maîtrise et 5 employés et techniciens.

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 68 collaborateurs (contre 67 au 31/12/2024).

5.4. – Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 794k € (positif à hauteur de 836k € en 2024). Il comprend :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	-92	-68
Intérêts reçus	835	779
Autres (1)	51	125
Différences de change		
Total	794	836

(1) Il s'agit du complément de prix de cession TC LOG.

Les intérêts financiers correspondent aux intérêts sur compte courant des sociétés du groupe Chapsvision (5,13 % de moyenne sur l'exercice).

5.5. – Charges et produits exceptionnels

Le résultat est négatif à 4k € contre un résultat positif de 193k € en 2024.

Il comprend notamment :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations et reprises exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	-4	-210
Autres produits exceptionnels	0	17
Total	-4	-193

Les charges exceptionnelles intègrent principalement des couts liés à un licenciement non économique.

5.6. – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	3 134		3 134
Résultat exceptionnel + CIR	462	-225	237
Total	3 596	-225	3 371

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 466k € correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

5.7. – Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/2025	31/12/2024
Décalages temporaires	51	436
Déficits fiscaux reportables	6 958	8 858
Total	7 009	9 294
IS A 25 %	1 752	2 324

6. – Autres informations**6.1. – Informations relatives aux parties liées****Mandataire social dirigeant :**

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général (En euros.)	2025		2024	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2025, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	15 158
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	17 842
Total	65 000

6.2. – Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2025.

6.3. – Honoraires Commissaires aux Comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	Grant Thornton
Honoraires afférents à la certification des comptes	50 000
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	10 000
Total	60 000

6.4. – Crédits d'impôts

	Montant
Crédit d'impôt recherche	465 969
Autres crédits d'impôts	
Total	465 969

6.5. – Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grands d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale :

Nom : Chapsvision

Siège : 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

Siret : 85103532900024

Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

6.6. – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 865k € (784k € en 2024).

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TCLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, ce montant n'a pas encore déterminé.

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- approuve la distribution d'un dividende de 0,08 € par action.
- approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2025 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 3 370 695,75 € de la manière suivante :

Résultat net comptable	3 370 695,75 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividendes 0,08 € par action	454 846,00 €
Au compte report à nouveau	2 915 849,75 €

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient donc de 22 352 194,78 €.

Le dividende sera détaché de l'action le 19 juin 2026 et sera mis en paiement le 23 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices sont les suivants :

- 31 décembre 2022 : Néant
- 31 décembre 2023 : 0,08 € par action
- 31 décembre 2024 : 0,08 € par action

La présente résolution soumise à l'Assemblée Générale est adoptée à majorité des voix des Associés présents ou représentés ou par correspondance.

V. – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC, n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce

Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe

Risque identifié

Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 5,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2025.

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs,
- le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.

Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur réalisé par la Société.

Nous avons obtenu le dernier business plan de la Direction ainsi que le test de dépréciation et sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses clés, notamment par entretien, pour :
 - les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ;
 - les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ;
 - le taux de croissance à long terme.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la Société.
- Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le taux d'actualisation retenu (WACC).
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses de la Société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Coheris par l'assemblée générale du 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2025, Grant Thornton était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Ludivine Mallet Associée